

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2022

Le dix-sept octobre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 12 octobre 2022

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absents : Carole ANDRIES, Benoît ROSSIGNOL (donne pouvoir à Pascal SOUCHE), Brigitte ORGANDE (donne pouvoir à Florent CHOLAT), Nathalie BARON (donne pouvoir à Hubert COLLAVET)

Secrétaire de séance : Sarah AFENDIKOW

DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 3
Membres votants : 14

DEL2022_072 : Délibération de principe de soutien à la procédure d'utilité publique nécessaire à la liaison cyclable du Plateau de Champagnier

Grenoble-Alpes Métropole porte une politique volontariste en matière d'aménagements cyclables, dans l'objectif de développement de la pratique cyclable en tant que mode de déplacement économique et propre. La pratique cyclable gagne à être promue pour les déplacements du quotidien et de loisirs, concourant ainsi à des objectifs d'amélioration du pouvoir d'achat des ménages, de santé publique (qualité de l'air, pratique d'une activité physique régulière), de réduction des nuisances liés au trafic motorisé (congestions, bruit, pollution, dépendance aux énergies fossiles).

L'espace métropolitain est un territoire idéal au développement de la pratique cyclable : un cœur métropolitain plat pour les déplacements quotidiens, des territoires ruraux et montagneux pour les pratiques de loisirs et sportives. Avec l'essor du vélo à assistance électrique (VAE), les coteaux et territoires de la seconde couronne deviennent de plus en plus accessibles et attractifs pour les mobilités actives cyclables du quotidien. Cependant, en l'absence d'aménagements cyclables continus et sécurisés, la pratique ne peut émerger de manière aussi forte que dans le cœur métropolitain.

Le plateau de Champagnier est un de ces territoires de « coteaux » surélevé mais proche du cœur de l'agglomération, son potentiel de report modal est particulièrement important, d'autant plus que les communes qui le composent connaissent une densification et augmentation de leurs populations.

Ne disposant d'aucun aménagement cyclable sécurisé sinon la voie verte Eybens-Tavernolles, le plateau de Champagnier n'offre actuellement que très peu d'alternatives à la voiture individuelle, tant pour les déplacements internes au Plateau que pour les déplacements en lien avec le reste de la Métropole. Le comité de pilotage, constitué de Grenoble-Alpes Métropole et des communes de Brié-et-Angonnes, Jarrie, Champagnier et Echirolles, s'est réuni le 19 mai 2022 pour validation d'une voie verte reliant les quatre communes. Plusieurs scénarios ont été portés à l'étude, afin de sélectionner le tracé le plus adapté en matière de pratique cyclable, d'insertion paysagère tout en préservant le caractère agricole du Plateau. Un itinéraire est ainsi choisi et des études sont en cours pour en déterminer les éléments et conditions de réalisation

Au regard du nombre de propriétés et de propriétaires concernés par ce projet de liaison cyclable, et afin d'assurer la réalisation de cet aménagement dans un délai maximal maîtrisé, la maîtrise foncière des tènements sera assurée par l'engagement d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP), pour un

engagement des travaux à l'horizon 2025. Cette procédure n'exclut pas les négociations amiables qui seront menées en parallèle avec les propriétaires fonciers et les occupants éventuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De soutenir** officiellement la procédure de Déclaration d'Utilité Publique lancée par Grenoble-Alpes Métropole afin de permettre l'aménagement de la liaison cyclable sur le Plateau de Champagnier, située sur les communes de Brié-et-Angonnes, Jarrie, Champagnier et Echirolles.

Modalités de vote :

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire



Sarah AFENDIKOW
Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sarah Afendikow', written over a horizontal line.

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le 1 OCT. 2022
Publié le 21 OCT. 2022